

**BULLETIN MUNICIPAL**  
**2ème semestre 2022**





Chères anzémoises, chers anzémois, alors qu'au nom de tous les élus de la municipalité, je vous présente nos meilleurs voeux de santé et de bonheur pour l'année 2023, je ne peux m'empêcher de me retourner sur les deux années qui viennent de s'écouler.

A bien des égards, les crises successives qui nous ont impactés, Covid 19, Guerre chez nous en Europe... n'étaient inscrites ni dans nos prévisions, ni, je l'imagine dans les vôtres.

Ces tensions ont mis en mouvement des actions de solidarité ; nous avons vu avec fierté combien les anzémois ont répondu présent lors des différentes collectes pour "l'Ukraine".

La dérégulation complète du marché de l'énergie a entraîné une hausse des prix de consommation courante et en particulier alimentaires. Afin de ne pas pénaliser les familles d'enfants qui mangent à la cantine, cette augmentation a été entièrement comblée par la commune.

Cette déréglementation a eu une autre conséquence : la fermeture de notre boulangerie.

Un plan d'économie énergétique a été mis en place en réduisant les temps d'éclairage public la nuit.

Pour 2023, de nombreux défis nous attendent, mais il faudra vivre cette année de la meilleure façon possible en dépit des difficultés.

L'équipe municipale ne baisse pas les bras et reste prête à s'engager de manière combative et positive afin de poursuivre sa mission de service public pour toutes et tous.

Je vous renouvelle mes meilleurs voeux pour l'année qui s'annonce. Qu'elle vous permette, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers de trouver ces moments de bonheur et de réussite auxquels nous aspirons tous.

*Viviane Dupoux et toute l'équipe municipale  
vous présentent leurs  
Meilleurs voeux pour 2023*

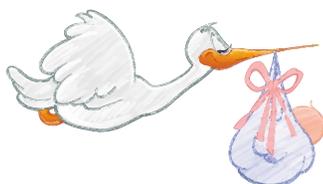


# ETAT CIVIL

## 2ème semestre 2022

Nous ne publions que les évènements pour lesquels une autorisation écrite a été délivrée.

### NAISSANCES



Maddy TORRENT 14 octobre 2022

Matias JORRAND 8 novembre 2022

Roxane COUDOIN 12 novembre 2022

### DECES

Georges VALETEAU 21 mai 2022

Joël CARTEAU 22 juin 2022

Suzanne VERJAT 28 septembre 2022

Yvonne Colombeyron  
née MARCILLAT 16 octobre 2022

Claude LEBLANC 20 OCTOBRE 2022

Sylviane Suzanne MASBONSON  
née GUERRIER 21 octobre 2022

Eliane NIVEAU 24 novembre 2022

Maurice CHATEAUVIEUX 25 décembre 2022



### BIENVENUE AUX NOUVEAUX ANZEMOIS

Muriel et José JOURDON au Theil  
Joy LUPINACCI Joséphine CASSIER à Fournoue

:

# SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2022

Frais de Fonctionnement 2022		
PERSONNEL MAIRIE	228 518	43 %
CANTINE / GARDERIE / CLAS / ALSH	114 806	22 %
TFSE (Travaux, Fournitures, Services Extérieurs)	76 749	14 %
EAU, ASSAINISSEMENT, ENERGIE	46 499	9 %
ÉQUIPEMENT	30 269	6 %
IMPÔTS & TAXES	37 130	7 %
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>533 972</b>	

RECETTES 2022	
IMPÔTS & TAXES	602 843
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	116 518
PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 972
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 139
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>736 473</b>

INVESTISSEMENTS 2022	
BIENS IMMOBILIERS	32 275
BIENS MOBILIERS (tracteur & autres)	128 357
<b>TOTAL DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>160 633</b>

L'année 2022 a été compliquée pour la commune, nous avons été confrontés à différents problèmes, dont :

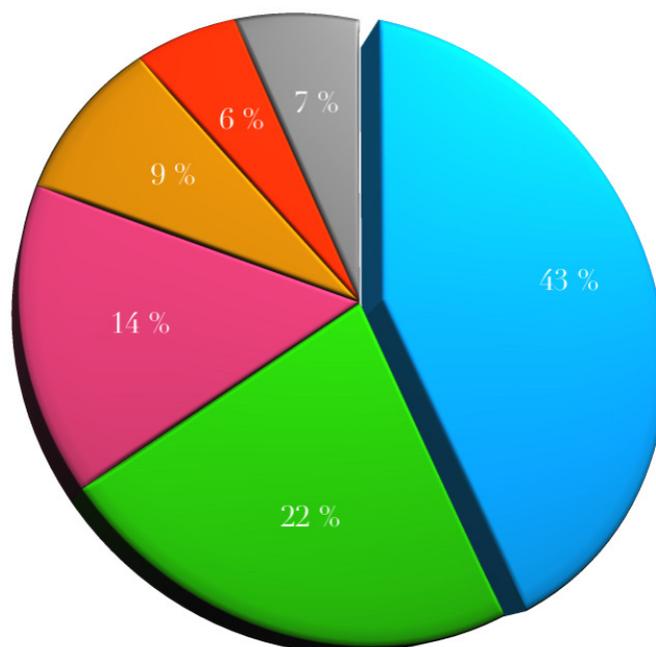
- une vacance de secrétaire durant 4 mois ;
- l'absence de secrétaires remplaçantes formées à la mise en route compliquée d'un nouveau logiciel.

Cela a occasionné des retards importants tant sur les dépenses que sur les recettes et c'est particulièrement fait sentir sur la collecte des ressources : quittances de loyers et surtout de cantine, centre de loisirs, garderie, C.L.A.S.

Ce dernier poste est important, en effet :

- nous avons dû recourir à un prestataire extérieur durant l'absence de Madame S. Ballere, ce qui a accentué le déficit sur le poste alimentation.

## Frais de Fonctionnement



- PERSONNEL MAIRIE
- CANTINE / GARDERIE / CLAS / ALSH
- TFSE (Travaux, Fournitures, Services Extérieurs)
- EAU, ASSAINISSEMENT, ENERGIE
- ÉQUIPEMENT
- IMPÔTS & TAXES

- de plus, dans le contexte économique actuel, la commune fait de gros efforts pour aider les familles, mais cela ne pourra pas durer. L'énergie, les denrées alimentaires, les produits manufacturés entre autres, ont beaucoup augmenté.

Même si notre cantinière, dans le cadre de son budget, jongle habilement pour proposer des menus sains, équilibrés, de saison, variés et locaux à nos enfants, nous ne pourrions pas maintenir cette qualité de repas sans une augmentation du " tarif cantine " l'année scolaire prochaine (pour mémoire, celui-ci n'a pas bougé depuis plus de 5 ans).

En 2022 la mairie a investi plus de 33 000 euros dans la réfection d'une des classes de l'école.

En outre, Anzême a acquis un nouveau tracteur. Le précédent accumulant les pannes, il était urgent de le remplacer.

## TRAVAUX

La mairie a investi près de 33 000 euros dans la réfection d'une des classes de l'école. L'enseignante et les enfants ont pu apprécier le changement : la pièce est plus claire et mieux agencée.



Après les travaux **la classe de cycle 3** est bien rénovée : isolation, revêtement de sol, et de murs (aimantés, pour afficher les documents sans punaises), éclairage, bientôt un évier...



**L' appartement** au-dessus **de la mairie**, initialement rénové pour accueillir une famille de réfugiés ukrainiens, faute de demande, est actuellement occupé par une employée municipale





# DECLARATION DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

En tant que particulier, l'Etat vous oblige à l'informer de potentiels travaux lourds de construction ou de rénovation. Vous devez faire cela par le biais de formalités administratives :

1. Le permis de construire ;
2. La déclaration préalable de travaux.

## Permis de construire

Le permis de construire est exigé lors de travaux importants. C'est le cas si vous entreprenez des travaux d'agrandissement qui entraînent la création d'une surface de plancher ou d'emprise au sol de plus de 20 m<sup>2</sup> ou 40 m<sup>2</sup> (selon les cas). Cette surface dépend de plusieurs critères :

- Plus de 40 m<sup>2</sup> si votre habitation est située dans une zone urbaine dotée d'un PLU : plan local d'urbanisme ;
- Entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> si votre habitation est située dans une zone urbaine dotée d'un PLU et que les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m<sup>2</sup> après achèvement
- 20 m<sup>2</sup> dans les autres situations (si la zone n'est pas dotée de PLU ou de document similaire).

Vous devez aussi faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- Installation d'une piscine découverte de plus de 100 m<sup>2</sup> ou couverte dont la couverture dépasse 1,80 m (sans condition de superficie) ;
- Travaux modifiant la structure ou la façade d'une construction lorsqu'il y a un changement de destination ou lorsqu'il est situé dans un secteur sauvegardé ou qu'il est classé au titre des monuments historiques ;
- Travaux visant à réaliser une restauration immobilière.

Dans le cas d'un abri de jardin, les règles diffèrent selon la situation géographique du secteur (site classé ou proche de monuments historiques par exemple).

## Déclaration préalable de travaux (suite)

La déclaration préalable de travaux s'obtient plus facilement que le permis de construire. Toutefois, elle a certaines limitations et est nécessaire pour un agrandissement de plus de 2 m<sup>2</sup>, un ravalement de façade ou toute opération modifiant l'aspect extérieur du logement.

Typiquement, une déclaration préalable de travaux est exigée par la mairie pour :

- La création d'une ouverture : porte, fenêtre, porte-fenêtre ;
- Le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle ;
- Le changement de la toiture ;
- La construction d'une petite piscine (moins de 100 m<sup>2</sup> ou couverte pour moins d'1,80 m) ;
- La construction d'un mur de moins de 2 mètres de haut.
- La réalisation d'une extension avec augmentation de la surface de plancher dans la limite de 40 m<sup>2</sup> en zone urbaine soumise à un PLU (plan local d'urbanisme) et jusqu'à 20 m<sup>2</sup> en zone rurale (non assujettie à un PLU) ;
- La réalisation d'une extension portant la surface de plancher à plus de 150 m<sup>2</sup>.

*Bon à savoir : la durée de validité d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire est égale à 3 ans.*

## EQUIPEMENTS



Cette année, Anzême a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur, le précédent accumulait les pannes et le budget réparation était devenu pharaonique.

Après un long délai d'attente, ce tracteur est arrivé le 30 juin 2022 et a pu relayer le matériel prêté par les établissements Micard.

Le modèle choisi est entièrement équipé : fourche, épareuse pour l'entretien des bas-côtés (coupe et broyage lors du même passage), lame de déneigement.

La cabine ergonomique améliore sensiblement les conditions de travail.

L'investissement est conséquent : 146 000 € TTC, mais ce nouvel engin a déjà fait ses preuves : les tâches sont effectuées beaucoup plus rapidement, gain de temps = gain d'argent.



Autre bonne nouvelle, bien que plus modeste : **le composteur pédagogique** est installé, et les enfants, après leur repas à la cantine, à tour de rôle, ont pour mission de le garnir.

**La colonne de collecte de verres usagés** initialement posée route de Bussière, à l'entrée du Bourg, a été déplacée à **Clérat**. Ce nouvel emplacement permet de mieux desservir les villages éloignés du Bourg.

Par mesure d'économie, **l'éclairage public** est éteint de 22 h 30 à 6 h

## RESTAURANT SCOLAIRE



En 2022, Sandrine a été absente pendant quelques mois et l'organisation cantine a été perturbée, nous avons été obligés de passer commande auprès de l'Atelier du Viand' Art.

Cette année **les 48 élèves qui mangent à la cantine apprécient la qualité des repas élaborés.**

Julie Lemoine a succédé à Nolween afin d'aider le matin en cuisine de 9h à 11h. Julie se forme sous la responsabilité de Sandrine afin de pouvoir assumer les remplacements éventuels.

Depuis février 2022, **un petit déjeuner gratuit** est proposé aux enfants qui n'auraient pas mangé avant leur arrivée en classe. Une inscription est souhaitable, mais il y a toujours une possibilité de « dépannage occasionnel ».

Nous avons commencé l'année avec la galette des rois et des reines couronnés à la cantine, puis le nouvel an chinois avec un menu spécial.

Des activités "cuisine" avec les enfants du **Centre de Loisirs** ont été organisées les mercredis matin et le fameux menu des CM2 avant les grandes vacances a été servi avant leur départ au collège.

La grande majorité des produits cuisinés sont **d'origine locale, et issus de l'agriculture biologique.** Par exemple, les œufs sont fournis par l'élevage d'Aurélien Foltier de Boussac, les légumes sont cultivés à Bonnat par Elysa Peyrot.

Comme chaque année, Sandrine s'est beaucoup investie dans l'évènement national **« La Semaine du Goût ».**

Une visite pour les cycles 3, prévue dans une ferme aux Devants de Gransagne a malheureusement été annulée à cause du Covid. Néanmoins les élèves ont participé à une animation organisée dans la salle polyvalente par la Chambre d'Agriculture, et ils se sont exercés à reconnaître différents légumes, plus ou moins rares.

Une sortie à la Ferme de Lavaurette avec les cycles 1 a permis aux enfants d'assister à la traite des chèvres, et ils ont pu goûter différents fromages.

Les cycles 2 se sont rendus à l'usine de Coeur de Creuse et ont découvert la fabrication des pâtes, ils ont même participé à la mise en emballage et sont repartis avec leurs petits sacs chacun.

**La qualité des repas a un coût, et la participation demandée aux parents (2,30 euros) ne couvre pas les dépenses...**

**D'importants retards de facturation ont pénalisé les familles, aussi nous n'augmenterons pas le prix des repas avant la fin de l'année scolaire.**

Certains producteurs, impactés par la hausse générale des carburants, ne sont plus en mesure d'assurer les livraisons à Anzême, et cela pose de gros problèmes d'approvisionnement.

Le poissonnier a carrément fermé, il venait spécialement de l'Indre pour nous livrer du poisson hyper frais.

Et maintenant, c'est **notre boulangerie** d'Anzême, qui élaborait son pain spécial avec de la farine bio **qui vient de fermer !**

## ACTIVITES JEUNESSE

Cette année la municipalité maintient le dispositif **C.L.A.S** (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) avec la participation de la CAF. Depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, 5 enfants bénéficient de cet accompagnement allant du CP au CM2.

Centré sur la pédagogie ludique, il a pour objectifs d'enrichir les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire, élargir les centres d'intérêt par l'appui bénévole des accompagnateurs, des ressources culturelles et sociales... Dans le grand objectif de donner toutes les chances de réussite scolaire aux enfants.

1 séance par semaine est proposée de 16h30 à 18 et est menée par Virginie VINCENT (Coordinatrice C.L.A.S) et d'un accompagnateur bénévole. Les séances C.L.A.S se déroulent dans une salle à côté de la bibliothèque municipale.

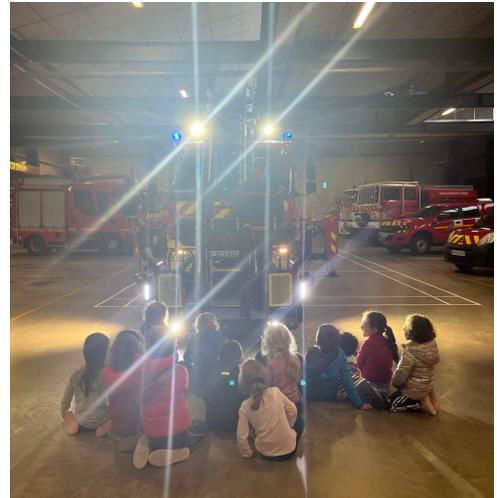
**Le CENTRE DE LOISIRS** accueille les enfants de 3 ans à 10 ans (commune et hors commune) et propose également des sorties aux adolescents de 11 à 15 ans.

Depuis le début d'année scolaire, les enfants ont pu déjà faire de belles activités :

- visite de la caserne des pompiers de Guéret,
- Cani rando avec l'Association Husk'in Creuse avec le Centre de Loisirs de Genouillac,
- défilé dans le Bourg, Puy Chaillaux et Monbut pour Halloween avec la participation des «Grands Écoliers d'Anzême»,
- loto avec «Les Amis d'Anzême»,
- un temps de sensibilisation sur la vie des abeilles,
- et les ados ont pu, pendant les vacances de la Toussaint, faire des parties de Laser Game à Limoges.

Sans compter les activités manuelles, culturelles et sportives que propose le Centre.

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook :«Alsh Anzeme» pour avoir plus d'informations



## SOLIDARITE UKRAINE

Dès l'appel à la solidarité, médicaments, articles d'hygiène, jouets, vêtements, matériel de logistique, ont afflué à la mairie.

Un camion affrété par la Protection Civile de la Creuse (07 55 05 48 16) a acheminé vos dons.



## MARCHES DE PRODUCTEURS

Le marché du 12 juillet orchestré par le groupe BERRYSONS, a remporté un vif succès.

Le 16 août, le temps exécrable a obligé les participants et l'orchestre Tournay Gallois, à se réfugier vers la salle polyvalente et nous avons déploré que seuls 3 producteurs sur les 15 prévus aient été présents.

## L' ASSOCIATION POUR LES DISTRACTIONS D' ANZEME

a organisé le 18 septembre un vide-grenier très animé, les amateurs ont même pu s'essayer au tir à l'arc, et étancher leur soif à la buvette.

## MORNAY FESTIVAL

Anzême a accueilli les 250 participants du **rallye de voitures de collection** lors de son étape dans notre commune le 28 août 2022





## Risque de pénurie électrique ! Surprise ?

Comment est-ce possible alors que l'association alerte depuis de nombreuses années sur ce risque. Mais qui sommes nous face à cette élite parisienne ?

Ces hommes politiques qui se montrent plus comme des opportunistes financiers. Ils sont forts, très forts, ils nous font culpabiliser si nous consommons de façon « éhontée » de l'énergie alors que pour des motifs pervers, ces « patriciens » ont nié ou refusé d'anticiper tous les problèmes :

- Arrêt total ou partiel des centrales nucléaires alors que nous indiquions l'impossibilité des énergies intermittentes à combler nos besoins ;
- Perte de notre autonomie de production. Soutien d'une politique écologique qui, au comble de ces faits, porte l'achat d'électricité aux centrales à charbon ou lignite allemandes, redémarrage de la centrale de Ste Avold (charbon) et maintien de productions d'unités françaises au pétrole ou au gaz
- Indexation du prix de l'électricité sur le gaz ...

Ils nous promettent des coupures d'électricité, même si ce n'est pas précisé dans les campagnes, cette volonté de nous angoïsser a 2 avantages :

- Comme un animal stressé, l'homme se fige et n'a plus la volonté de contester
- et dans le cas très probable d'un résultat positif, il pourra claironner « nous vous avons sauvés »

Notre gouvernement étudie la mise en place de plus en plus d'éoliennes même si des spécialistes de haut-vol ne cessent d'alerter sur l'absurdité de cette décision.

Les représentants locaux n'auront plus le droit à la contestation et au refus et pour faire taire la population, il envisage des indemnités pour les riverains de parcs éoliens.

Ces **indemnités** sont tellement **ridicules** qu'un ménage n'aurait comme compensation que la possibilité d'**acheter 3 litres de carburant/par semaine pour un parc comme celui d'Anzême.**

Ils nous prennent vraiment pour des incultes et des soumis.

En 2022 :

Les deux dossiers sur les éoliennes d'Anzême sont toujours en cours de jugement à Bordeaux :

Suite au refus de la Préfecture sur l'accord d'exploitation du parc le promoteur a fait appel auprès de la Cour Administrative de Bordeaux à l'encontre de cette dernière qui sera représentée par le Ministère de l'Ecologie, ce qui laisse l'association perplexe quant aux conditions de défense de notre dossier...

La Mairie a porté à la connaissance du Tribunal son opposition sur le droit de passage du promoteur sur les voies communales.

Nous continuons à soutenir la population de Glénic en dépit de l'accord de la préfecture sur l'implantation d'un parc éolien sur leur commune.



En septembre dernier, le promoteur a fait procéder au démontage du mas de mesure. Ce qui s'est fait avec beaucoup de difficultés, tant il était érodé : cela promet quant au suivi du parc éolien !

L'élargissement de la zone aérienne basse altitude porte certains avions de chasse à voler maintenant aux prétendus endroits d'implantation des éoliennes (vus 3 fois cet été).

Le promoteur a fait le tour des "popotes", sans publicité, afin de faire ou refaire signer des baux emphytéotiques.

L'association AQVA, par l'intermédiaire de sa présidente a fait son entrée aux bureaux d'associations d'intérêt général : " Gueret Environnement" et " ADEV " afin d'être au plus près des instances départementales.

Pour 2023, AQVA continuera son combat contre l'éolien dans nos campagnes et a pris contact avec différents groupes afin d'étudier au plus près les conditions d'exploitation des bois et des forêts.

L'association AQVA vous présente ses meilleurs voeux pour 2023 et vous laisse choisir les souhaits qui vous conviennent le mieux.

## A.C.C.A. 2022

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons élaboré les lignes directives pour la nouvelle saison de chasse, nous avons aussi constaté à cette réunion que les membres étaient de moins en moins présents : manque de motivation ou satisfaction du travail effectué par le Conseil d'Administration ? Voyons les choses du bon côté...

Nous avons participé à plusieurs marchés organisés par la municipalité en tenant la buvette et le stand de nourriture, un véritable succès.

Le nombre de chasseurs (et chasseresses) a du mal à se maintenir au niveau de la cinquantaine.

Quelques jeunes apportent du sang neuf, espérons que leur motivation continue le plus longtemps possible, gage d'avenir pour notre loisir.

Nos tirs d'été ont fait leur quota et nous avons remarqué une bonne population de chevreuils, mais avec le nombre de chasseurs qui reste stagnant et le problème de venaison que plus grand monde ne veut, cela met en cause la prise de l'augmentation de bracelets pour stabiliser la population.

Concernant le petit gibier, les contraintes financières nous obligent à rationaliser la répartition des lâchers sur le territoire et avec la grippe aviaire, nous avons dû attendre le dernier moment pour passer les commandes. Et nous n'avons pas été épargnés par l'augmentation tarifaire.

Pour le sanglier, la saison a été bonne : 22 sangliers prélevés et ce début de saison s'annonce toujours aussi bon avec la fréquentation de ces animaux sur notre territoire, nous continuons à mettre tout en œuvre pour minimiser les dégâts sur les exploitations.

L'occasion nous est donnée de préciser, dans le cadre des efforts consentis par les chasseurs pour assurer le déroulement des battues dans des conditions de sécurité optimales (consignes répétées, formation obligatoire des responsables de battue...) une consigne particulière : des panneaux signalétiques « chasse en cours » sont mis au bord des routes à chaque battue dans le périmètre de chasse.

Pour conclure, les derniers remerciements s'adressent à tous les propriétaires et agriculteurs qui nous permettent la pratique de notre loisir, ainsi qu'à toutes les personnes qui de près ou de loin contribuent au bon fonctionnement de l'association.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2023, santé, bonheur et prospérité et que la bonne entente entre habitants et chasseurs perdure.

Le bureau de l'ACCA

**La présence du panneau ou d'un chasseur muni de sa chasuble orange doit automatiquement alerter l'utilisateur de la route sur la possibilité d'une traversée imminente du gibier ou des chiens. La plus grande prudence est donc de rigueur et il est indispensable de réduire sa vitesse dans l'intérêt de tous.**

Domage qu'il y ait des conducteurs imprudents qui accélèrent quand ils nous aperçoivent, ils risquent de créer un accident sous leur propre responsabilité car avec les mesures mises en place, l'Acca est couverte, alors un peu de bon sens !!!!

La population de sauvagine (renard, martre, fouine) est quasiment la même que la saison écoulée en se maintenant à un niveau élevé, ce qui permet d'agrémenter le déroulement des battues. Des journées de déterrage (renard, blaireau) ont été organisées sur les terrains où les propriétaires avaient donné l'autorisation nécessaire à cette pratique.

Nous remercions Josiane et Jean-Michel pour l'hébergement à la cabane de chasse ainsi que tous les habitants du hameau de Birat. Malheureusement nous sommes toujours dans l'attente de nouvelles de notre future cabane de chasse. Nous n'allons pas vous dire une nouvelle fois cette année que le projet avance...

Nous préférons attendre et nous reviendrons vers vous dès que du concret se manifestera !

Nous profitons de ce bulletin pour vous parler du SIA (système d'information sur les armes), vous avez pour ceux qui sont concernés, jusqu'au 01 juillet 2023 pour créer votre compte sur internet et déclarer vos armes ou compléter les informations pour ceux qui les ont déjà déclarées. C'est obligatoire, il y a des points d'accès numériques à la préfecture de Guéret et les armuriers peuvent vous aider. Rappel : si vos armes ne sont pas déclarées, vous êtes amendable en cas de contrôle et cela n'est pas seulement valable pour les chasseurs.



Comme chaque année, le Lou Moto Creuse s'est montré actif en 2022. Randonnées moto, gastronomie, détente ont été les maîtres mots pour passer de bons moments.

Les motardes et les motards se sont proménés au travers du Cantal et ont savouré les plats cantalous à Murat. Savourer, manger, déguster...rien à voir avec la moto ??? Eh bien si ! car comme l'an passé, nous avons réalisé une randonnée gourmande au départ de Guéret qui nous a conduits à Fresselines chez un collectionneur de vieux tracteurs où nous avons savouré une entrée à base de crudités. Puis l'heure de reprendre la route est venue et nous a amenés dans l'Indre à Montipouret où là nous attendait le plat de résistance : ris de veau à la crème...et enfin le temps s'écoulant très vite, nous sommes repartis en direction du Lac d'Eguzon pour déguster de bonnes tartes aux pommes. Bref cette rando gourmande fut un succès. C'est l'occasion d'adresser un grand merci à Stéphane pour sa collection et Mathieu pour son organisation culinaire avec la mention « très bien » pour les ris de veau de son papa.



Le Lou étant quelque peu sportif, c'est donc autour d'un concours de pétanque que se sont retrouvés nos motards et leurs amis par une belle journée de juillet au stade de l'US Saint Fiel où 28 équipes se sont affrontées. Ce succès nous le devons à la météo et à tous les copains de l'US Saint Fiel.



En parlant de succès, il est à souligner l'excellent repas dansant organisé en collaboration avec l'US Saint Fiel où l'ambiance et la bonne humeur étaient au rendez-vous grâce notamment à DJ Lucky qui a fait remuer nos corps jusqu'au petit matin.



L'été était presque terminé quand un petit groupe s'en est allé à la mi-septembre vers la province d'Aragon en Espagne pour voir s'affronter les pilotes du Moto GP.

L'automne s'étant installé nous sommes allés séjourner sur l'île de Ré le temps d'un week-end et user le bitume des routes vendéennes jusqu'à la Roche sur Yon. Découvrir la Place Napoléon et le littoral vendéen furent au programme du week-end.





## **Vous souhaitez une excellente année 2023**

La saison de pêche 2022 est terminée. Pour notre AAPPMA, le bilan global est positif avec 195 cartes de pêche vendues, toutes catégories confondues. La rencontre de pêche au coup organisée « Creuse Médiane Fishing » à ANZEME c'est globalement bien déroulée avec une cinquantaine de concurrents.



Nous avons déversé 203 kg de truites arc en ciel et grosses truites. La fédération a effectué un empoissonnement de Champsanglard et des Chézelles, de gardons, de carpes, de black bass, de perches, de brochets et de sandres.

Des actions de nettoyage des berges ont été entreprises sur le sentier et les abords de la Creuse, du Pont du Diable à Anzême jusqu'au barrage de Champsanglard ainsi que les postes de pêche sur le secteur de Péchadoire d'Anzême.

### **Manifestations 2023 :**

- Atelier Pêche Nature (le calendrier sera disponible en mairie)
- Rencontre de pêche au coup : 29 juillet
- Marathon de 6 h pêche au coup à l'américaine : 1er octobre



### **Labellisation du parcours de pêche à Péchadoire d'ANZEME par la Fédération Française des Pêches Sportives.**



Depuis le 15 décembre, vous pouvez vous procurer votre carte :

sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

ou chez les dépositaires :

- Office de Tourisme du Grand Guéret
- Fédération Départementale de la Pêche et l'AAPPMA.

Votre carte de pêche vous permet de pêcher, mais vous donne aussi un droit de vote à l'Assemblée Générale, et participer aux décisions à venir.

En choisissant l'AAPPMA Anzême Saint-Sulpice-le-Guérétois vous contribuez à l'empoissonnement et la vie de l'association.

Les membres du bureau d'ANZEME SAINT-SULPICE-LE-GUERETOIS remercient tous les bénévoles qui œuvrent et donnent de leur temps pour satisfaire l'ensemble des adhérents de l'AAPPMA.

**L'assemblée générale aura lieu le 10 Février 2023 à 18 heures à CHAMPSANGLARD.**



## 2022. UNE GRANDE ANNEE.

Cette année 2022 a commencé par l'officialisation de la labellisation FFPS des parcours d'Anzême (secteur plage et secteur Bois/Pré)

Cette reconnaissance officielle permet au CDPS23 d'être prioritaire pour l'accueil de championnats régionaux et nationaux 2ème et 1ère division, dans toutes les techniques (pêche mixte, pêche au moulinet, feeder) et toutes les catégories (Jeunes, féminines, seniors, masters et vétérans)

Cette labellisation est la récompense d'un long travail lancé en 2012 avec le premier championnat national (2ème division feeder) organisé en parfaite harmonie avec l'équipe de Patrick LIGONNET, président de l'AAPPMA locale, la municipalité d'Anzême et EDF (Groupement d'Usines d'Eguzon)

De nombreuses belles manifestations se sont succédées avec, en particulier, deux championnats de pêche au feeder 1ère division en 2013 et 2016 et un stage national feeder en 2013.



Après 2 saisons compliquées avec des restrictions d'organisations, 2022 a été une grande réussite.

**16 avril** : 1ère manche du Challenge Feeder du Limousin. 28 engagés.

Le podium : Jean Michel POGODA (23) – Pascal ROCHER (23) – Ray FLUCKIGER (86)

**7 mai** : championnat départemental de pêche mixte. 14 engagés.

Le podium : Loïc TESTE – Bruno PEYROUX – Dominique CLARCK.

**8 mai** : 2ème manche du Challenge Feeder du Limousin. 29 engagés.

Le podium : Pierre ESCURE (23) – Barrie HODGKINSON (23) – Jean Michel POGODA (23)

**28/29 mai** : 2 qualificatifs pour le Challenge National Feeder Tech Sensas.

**Qualificatif 1** : 20 engagés.

Le podium : Mickaël LETSCHER (CD 12) – Serge LACHAUX (03) – Alain NAUD (79)



**Qualificatif 2** : 25 engagés.

**Le podium** : Serge LAFFORT (86) – Alain NAUD (79) – Mickaël LETSCHER (79)

**3/4/5 juin** : championnat de France Feeder 2ème division Zone A Masters et Vétérans (Bretagne, Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine, Occitanie) 30 qualifiés.

**Le podium** : Alain NAUD (79) – Yvon HOUSSAIS (56) – Alain ANDRIEU (12)

**23/24/25 septembre** : championnat feeder Nouvelle Aquitaine 1ère division, 30 qualifiés.

**Le podium** : 1er Benoît MILVILLE (23) – Nicolas BRUN (33) – Dominique CLARCK (23)

**22 octobre** : 10ème manche du Challenge Feeder du Limousin. 21 engagés.

**Le podium** : Erwan CLARCK (23) – Owen MORALES (23) – Dominique CLARCK (23)

---

**SAISON 2023** : le calendrier n'est pas encore bouclé mais dès à présent 2 grandes épreuves sont attribuées au CDPS 23 :

**\*2/3/4 Juin** : CHAMPIONNAT DE FRANCE FEEDER 2ème DIVISION Zone A (Bretagne – Pays de Loire – Nouvelle Aquitaine – Occitanie) 42 qualifiés.

**\*6/7/8 Octobre** : CHAMPIONNAT REGIONAL 1ère DIVISION FEEDER MASTERS ET VETERANS. 30 qualifiés.

3 manches du Challenge Feeder Limousin, un championnat Régional Feeder 2ème Division (Zone Limousin) et une nouveauté, avec le 1er OPEN TCF23/CDPS23 sur 2 jours (40 équipes de 2 pêcheurs prévues)

**Le CDPS 23 remercie :**



Le Président du CDPS 23

Daniel DEPALLE

## ASSOCIATION LES AMIS D'ANZEME



Mercredis récréatifs, belote, triomino... banquet et loto annuels, les 28 adhérents se sont retrouvés régulièrement.



Ils ont partagé leur goût du loto avec les enfants du centre de loisirs, sages et attentifs : ils ont tous reçu des lots, des friandises qui les ont ravis : pour preuve quelques-uns des sourires radieux !

Ils ont ensuite partagé une collation préparée au centre de loisirs.

L'assemblée générale s'est tenue le 12 mars, en présence de Madame Dupeux, Maire, et 29 participants ont dégusté un repas à l'Auberge de Saint Fiel

Au mois de novembre, nous avons vendu au Marché de Noël de Saint Sulpice le Guéretois divers articles confectionnés par nos adhérentes.

En décembre, nous avons dégusté les bûches de Noël comme le veut la tradition.

En 2022, le contexte ne nous a pas permis d'organiser voyages, sorties, spectacles.

Espérons que 2023 nous sourie, mais quoi qu'il en soit, nous passerons d'excellents moments ensemble.

Que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur !

# ASSOCIATION DES GRANDS ECOLIERS D'ANZEME

Cette association, implantée depuis 14 ans, fonctionnant par adhésion volontaire, a pour but d'accompagner l'école publique dans le financement des activités scolaires et périscolaires de nos petits anzêmois.

Le bureau est représenté par :  
Monsieur FERRETE Jean-Louis-Noël (Président)  
Madame CARENTON Céline (Trésorière)

Les bénévoles restent bien sûr les bienvenus, lors des manifestations par exemple.

En espérant que la Covid soit derrière nous, l'association a repris ses activités du quotidien, et diverses manifestations sont prévues durant l'année scolaire.

Au cours l'année scolaire, de petits événements auront lieu :

**Le 3 février lors de la chandeleur** : vente de crêpes pour la gourmandise des petits et des grands à la sortie de l'école.

**Le 4 mars aura lieu un carnaval** pour que le monde contemporain soit l'endroit le plus brillant où l'on puisse rêver de vivre.

**Le 2 avril aura lieu un loto** pour que toute personne ait le plaisir de jouer.

**Le 24 juin aura lieu la kermesse** pour que la fin de l'année scolaire se termine de la plus belle des façons, suivie d'un repas pour clôturer la soirée.



« Tradition est devenue Coutume » et nous avons profité du bon vouloir de Cédric TAILLEVENT qui a relancé l'**illumination de Cherfoulaud** avec une soirée Grands Ecoliers qui s'est déroulée le 17 décembre.

Vous avez dégusté chocolat et vin chaud au stand de l'association où petits et grands ont pu repartir avec une photo du Père Noël encadrée, réalisée par MLM Photographie.

Le Père Noël est arrivé sur le traineau de Husk'in Creuse.

Le Food Truck « Laeti't Frites » nous a fait découvrir sa restauration.

\* Toutes les actions effectuées pendant l'année 2022 ont permis aux classes de CM de passer une semaine en classe de découverte à Saint Palais sur Mer.

Retrouvez-nous sur notre page facebook « les grands écoliers d' Anzême »

et surtout prenez soin de vous !

## ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ANZEME



Joël CARTAUD nous a quittés cette année,  
Président de l'A.S.C.A. durant de nombreuses années  
et membre de notre association depuis sa création en 1981.

Nous lui devons beaucoup d'excellents moments.

Sa disponibilité, sa convivialité et sa générosité ont toujours été appréciées de tous et son investissement dans l'association était total.

La transition a été assurée par Jean-Mary LAPRADE et suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire, un nouveau bureau a été constitué.

Les activités principales seront maintenues en 2023 et d'autres vous seront proposées dans notre prochain calendrier.

En attendant, nous souhaitons à toutes les Anzêmoises et tous les Anzêmois une excellente année 2023.

L'équipe de l'A.S.C.A.



**Expo porcelaine**

**Randonnée**



**Atelier porcelaine le mardi**



### **Composition du nouveau bureau :**

- Président : Pascal COLASSE
- Vice-présidents : Monique CLAUSS et Michel BERTRAND
- Trésorière : Catherine GERBAUD
- Trésorière-adjointe : Yvette BARBE
- Secrétaire : Agnès PAULMIER
- Secrétaire-adjointe : Patricia CHAMPEAUX-COLASSE

**Entrez sans frapper 1er et 3ème mercredi du mois**



**Cours de gymnastique les mardis à 19h00**



## LIVRE SERVICE

situé devant la salle polyvalente, il remporte un grand succès, les lecteurs qui empruntent adressent de sincères remerciements aux lecteurs qui déposent...

Pour que cette expérience perdure, continuez à déposer des ouvrages en bon état, au goût du jour...

**IMPORTANT : n'abandonnez pas de sacs ou cartons de livres au sol !**

**Les livres pour enfants sont les bienvenus, mais pensez que les jeunes lecteurs ne sont pas attirés par les ouvrages vintage !!!**



**LIVRE-SERVICE**



devant la salle polyvalente, 24 h/24

Ouvrez les portes, ouvrez les livres, lisez quelques lignes :

un coup de coeur ?

en route pour la maison pendant quelques jours ou pour la vie : **c'est gratuit !**

Si l'idée vous plaît, à votre tour, déposez un ou plusieurs livres, pour partager votre plaisir de lire.

## DU NOUVEAU A LA POSTE

<p>Pour vos envois quotidiens</p> <h3>La Lettre verte</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec une option de suivi à 0,50 €<sup>(1)</sup>, pour savoir quand votre courrier a été remis dans la boîte aux lettres du destinataire.</li> </ul>	 <p>et son suivi</p> <p><b>1 €16</b><sup>(2)</sup> Distribuée en J+3<sup>(3)</sup></p>
<p>Pour vos envois importants</p> <h3>La Lettre Services Plus</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi inclus<sup>(1)</sup>.</li> <li>Notifications lors de la prise en charge et de la distribution<sup>(1)</sup>.</li> <li>Possibilité d'envoi depuis votre boîte aux lettres<sup>(4)</sup>.</li> <li>Compensation financière forfaitaire en cas de délai de distribution excessif<sup>(1)</sup>.</li> </ul> <p>Idéale aussi pour l'envoi de petites marchandises.</p>	<p>Nouveau</p>  <p><b>2 €95</b><sup>(2)</sup> Distribuée en J+2<sup>(3)</sup></p>
<p>Pour vos envois urgents</p> <h3>La e-lettre rouge</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>Courrier rédigé depuis laposte.fr ou en bureau de poste, avec un accompagnement dédié.</li> <li>Envoyé avant 20 h<sup>(5)</sup> et distribué dès le lendemain par le facteur<sup>(6)</sup>.</li> <li>Imprimé par La Poste dans un site à proximité du destinataire.</li> <li>Option de suivi à 0,50 €<sup>(1)</sup>.</li> </ul>	 <p><b>1 €49</b><sup>(2)</sup> Distribuée en J+1<sup>(6)</sup></p>

## RECYCLAGE PILES ET CARTOUCHES A LA POSTE ET A L'ECOLE

Une collecte est organisée dans votre établissement

### RAMÈNE TES CARTOUCHES!

Recycle tes cartouches

Protège ta planète

Aide ton école



MADAME COCCINELLE

cartouche-vidéo.fr

(1) Voir conditions contractuelles des offres. (2) Tarifs en vigueur au 01/01/2023. À partir du Netto de taxe. (3) Délais de distribution indicatifs. Voir conditions contractuelles des offres. (4) Service soumis à conditions d'éligibilité et disponible uniquement en France métropolitaine, voir conditions contractuelles de l'offre. (5) Avant 20h, heure locale de destination en France métropolitaine et dans les DOM. (6) Délais de distribution indicatifs en France métropolitaine et dans les DOM.

## LA FIBRE ARRIVE A ANZEME



3 armoires PMZ (Point de Mutualisation de Zone) ont été posées dans notre commune, c'est l'endroit où sont connectés, par soudure ou brassage, les fibres optiques des différents opérateurs et les fibres optiques des utilisateurs.

### La fibre : qu'est-ce que c'est ?

La fibre optique remplace le fil de cuivre qui, jusqu'à présent, vous permettait de téléphoner et d'utiliser internet.

Ce fil de verre transparent, plus fin qu'un cheveu, est capable de transporter une très grande quantité de données à la vitesse de la lumière.

Adieu les lenteurs de connexion, les bugs ou l'image qui se fige.

### Elle permet de :

- télécharger un film en 6 minutes au lieu d'1heure ;
- transférer 100 photos en 28 secondes au lieu de 5 minutes ;
- télécharger un album de musique en 4 secondes au lieu de 48 secondes.
  
- l' utilisation de tous les appareils d'un foyer manière simultanée : télétravail + jeux + réseaux sociaux + VOD...

En 2024, toute la Creuse aura accès à la fibre. Le réseau cuivre sera démantelé en 2030.

Comme pour votre abonnement téléphonique actuel, le prix sera variable en fonction de votre opérateur.

# EXPOSITION DU CENTENAIRE DU MONUMENT AUX MORTS D'ANZÊME

**Glorifier le soldat, héros de la Grande Guerre**  
 Courage, bravoure, solidarité sont autant de valeurs retranscrites sur de nombreuses plaques au travers de décors, d'iconographies ou d'épithètes.



*Mort pour la France*

**A LA MÉMOIRE DE MON CHER FILS  
RÉMI ERNEST JULIEN**

Soldat au 57<sup>ème</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie  
 Mort pour la France à l'âge de 22 ans  
 Décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre  
 Cité à l'Ordre de la Légion

*Tombé glorieusement  
à son poste de combat*

Certaines familles ont choisi d'inscrire sur les plaques de leurs disparus leurs parcours militaires, les citations distinguant leurs mérites ou la description des actes et attitudes récompensés.

Les citations peuvent être, dans un ordre croissant, à l'ordre du régiment, de la brigade, de la division, du corps d'armée ou de l'armée. Plusieurs plaques mentionnant au moins une citation ont été recensées dont deux signalant une citation à l'ordre de l'armée.

*Mort face à l'ennemi pour le service de  
la France le 20 Mars 1918, à l'âge de 22 ans*

**BON SOLDAT COURAGEUX DÉVOUÉ  
A TOUJOURS PAIT VAILLAMMENT SON DEVOIR**

*Mort Pour la Fraternelle Paix  
Universelle des Peuples*




Patrimoine de la Creuse

Au fil des tombes des cimetières creusois 16

la CREUSE  
le Département



A l'occasion du Centenaire de la Première Guerre Mondiale, le Conseil départemental de la Creuse, dans sa volonté de contribuer au devoir de mémoire, a initié et participé à plusieurs opérations.

Ainsi, afin de commémorer le centenaire de la fin du conflit, l'Unité Patrimoine et Paysages du Conseil départemental a mené une étude sur une thématique peu étudiée jusqu'alors, celle des plaques commémoratives des soldats creusois, tout particulièrement celles en porcelaine, propres à l'ancienne région Limousin.

L'ensemble des cimetières du département a été étudié entre 2016 et le début de l'année 2018.

Ce travail a permis de faire apparaître une très grande diversité de plaques en porcelaine mais également en pierre, métal, résine...

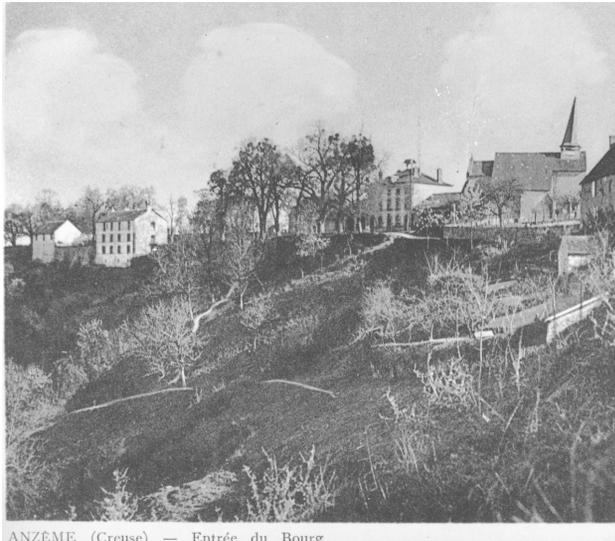
Avec la découverte de vitraux commémoratifs et de croix funéraires en bois, ramenées des cimetières du front, l'étude a été étendue à toutes les plaques de soldats quel que soit leur matériau et à tous les éléments liés à leur mort.

...

"Aux générations futures, je dirais : soyez les messagers de la paix..."

Soyez les passeurs de la mémoire de la Grande Guerre, car cette tragédie ne devra pas être oubliée. Sinon elle risque de recommencer."

Charles Kuentz, dernier vétéran français



## TOUT AU FOND DE LA MEMOIRE DE NOS ANCIENS



Prochainement à **Anzême**  
ouverture  
d'un  
**SALON DE COIFFURE**



En attendant l'ouverture,  
je coiffe à DOMICILE !  
Vous pouvez me joindre au :  
05 44 30 72 82  
Mme COLASSE GAËLLE